

Eco critères pris en compte pour subventions & majorations de loyers

Eco construction

Au moins deux critères dans des rubriques différentes.

1. Conception bioclimatique

- orientation sud-ouest, maximum de surfaces vitrées au sud, et minimum au nord, pièces à vivre au sud et ouest, pièces de service au nord,
- maisons accolées,
- construction compacte,
- récupération des eaux pluviales, infiltration en parcelle, drainage par noues...

2. Structure

- monomur thermopierre (béton cellulaire), brique monomur, ossature bois,
- végétalisation des façades au sud,
- toiture végétalisée,
- isolation par l'extérieur

3. Isolation (matériaux sains)

- Fibre de bois, laine de chanvre, de mouton, ouate de cellulose, liège...
- vitrage à isolation renforcée lame d'argon (triple vitrage au nord)
- volets roulants avec coffres isolés...
- fondations semelles pierre ponce...

Critères énergétiques

1. chauffage

- Chaufferies collectives ;
- Chauffage bois (plaquettes, pellets...) pour les logements collectifs et individuels si PC déposé avant le 1 er janvier 2022 pour ces derniers ;
- Pompes à chaleur eau ou air ;
- Géothermie par captage horizontal ou vertical (puits canadien ou provençal) pour les logements collectifs si PC déposé avant le 1 er janvier 2022 pour ces derniers ;
- Planchers, plafonds rayonnants ;
- VMC double flux ;

2. énergie électrique

- Panneaux photovoltaïques pour les logements collectifs et individuels si PC déposé avant le 1 er janvier 2022 pour ces derniers ;
- Eoliennes pour les logements collectifs et individuels si PC déposé avant le 1 er janvier 2022 pour ces derniers ;

3. ECS par panneaux solaires pour les logements collectifs et individuels si PC déposé avant le 1 er janvier 2022 pour ces derniers

Ces techniques et matériaux sont référencés ici à titre indicatif. Tout autre procédé apportant des résultats identiques en termes d'isolation, d'économie d'énergie et de confort final sera pris en compte (éventuellement au cas par cas).